



VOL. I.—No. 28.

MONTREAL, JEUDI, 14 JUILLET, 1870.

{ ABONNEMENT \$2 50  
PAR NUMERO 5 CENTIMS.

L'OPINION PUBLIQUE.

LUNDI, 11 JUILLET, 1870.

L'ARBITRAGE.

Il a tristement fini, cet arbitrage prévu et ordonné par l'acte constitutionnel de 1867 et qui devait diviser et répartir entre Québec et Ontario les "dettes, crédits, obligations, propriétés et l'actif" de la ci-devant Province unie du Haut et du Bas-Canada, aux termes de la section 142. Trois arbitres devaient être nommés, l'un par la Province de Québec, le deuxième par celle d'Ontario et le troisième par le gouvernement Fédéral:— Québec choisit le Juge Day, Ontario le sénateur McPherson et le Conseil Privé le Colonel Gray, de la Nouvelle-Ecosse. La commission a commencé ses opérations depuis près de trois ans. C'était un peu long et la patience des députés et de leurs commettants du Bas Canada commençait à se lasser. Durant les derniers jours, pourtant, les choses avaient meilleur aspect; on parlait d'un chiffre raisonnable comme représentant la part de la dette à payer par le Bas-Canada et l'échiquier de Québec allait se trouver dans un état florissant. Et tout cela allait se révéler dans une solution très-prochaine.

C'est une illusion tombée. Le Colonel Gray, tiers-arbitre (*umpire*), s'est rangé du côté d'Ontario et a voulu accorder à John Sandfield tout ce qu'il demandait et même plus qu'il ne demandait! C'était une vraie conspiration contre Québec: le Juge Day a de suite résigné et l'on rapporte que l'hon. Premier, M. Chauveau, a protesté contre la décision et déclaré considérer comme illégal tout procédé de la commission, le Col. Gray n'ayant plus le droit de rester arbitre; il est en effet devenu citoyen du Haut-Canada depuis au-delà d'un an, et l'acte de 1867 exige formellement que le tiers-arbitre ne peut être pris ni domicilié dans Québec et Ontario.

Une petite histoire, que la presse d'Ontario a dans le temps réussi à étouffer, nous explique peut-être un peu trop clairement, ce dénouement si subit. A la fin de la dernière session fédérale ou quelques jours après, le Col. Gray a traduit en cour criminelle les propriétaires du *Globe* pour avoir publié dans leur journal une rumeur peu flatteuse pour lui: on l'accusait de s'être vendu à M. McPherson, l'arbitre haut-canadien, qui l'aurait acheté par prêts d'argent ou sous toute autre forme quelconque qu'on trouve dans le Code des acheteurs et des vendus de bon ton. Le plaidoyer ou la réponse de l'Hon. M. George Brown fut courageuse et un peu brutale. "C'est vrai, dit-il en substance, mon brave Colonel, mon journal a publié sur votre compte ce que vous me reprochez tant. Mais la faute n'en est pas à moi; c'était à Ottawa une rumeur généralement accréditée. Grand nombre de membres disaient tout haut que M. Chauveau ne se gênait pas pour déclarer que vous étiez vendu à McPherson."

Depuis, le procès n'a pas fait un pas! Les soupçons ont d'autant plus de prise sur M. Gray qu'il passe pour pauvre et "être à la recherche d'une position" pécuniaire bien assise. M. Chauveau a éventé la mèche à temps et nul doute que le gouvernement Local et la partie bas-canadienne du Cabinet Fédéral seront inflexibles et intraitables tant qu'ils n'auront pas obtenu un nouvel arbitrage.

J. A. MOUSSEAU.

SIR LOUIS HYPOLITE LAFONTAINE.

Nous avons fait une mauvaise note au bas de la biographie de l'hon. Baronet. Voulant réparer un oubli que nous avons fait, nous écrivimes cette note à la hâte au moment de mettre sous presse.

C'est madame Kinton et non pas Clinton qu'il épousa en secondes noces, et ce n'est pas un seul fils, mais deux qu'il eut de ce mariage. Madame Kinton était une demoiselle Morisson, sœur de Mgr. Morisson.

Sa mère était fille du Col. F. Boucher.

Le *Courrier* de St. Hyacinthe a relevé avec raison une erreur que j'ai commise en parlant des difficultés de M. Lafontaine avec Lord Metcalf. Cette erreur vient, comme on le verra, de ce que j'ai donné comme cause de leurs difficultés ce qui n'en était qu'une conséquence.

Voici ce que je disais :

"Lord Metcalf refusait au ministère le droit d'exercer le patronage exclusivement en faveur de ses amis et partisans. MM. Baldwin et Lafontaine soutenaient que le patronage était une des principales attributions du ministère sous un gouvernement constitutionnel et responsable, un moyen d'influence et de conservation nécessaire à son existence."

Voici ce que dit le *Courrier* :

"Ce n'est pas cela du tout. Il s'agissait de savoir si le Gouverneur avait droit de nommer de son chef les fonctionnaires publics, ou seulement sur la présentation de ses ministres. Cette question mettait en cause tout le système du gouvernement responsable. M. Lafontaine comprenait mieux la constitution anglaise que le représentant de l'Angleterre, ou du moins voulait la pratiquer mieux que lui.

Le *Courrier* a raison sur ce point, mais je ne suis pas prêt encore à accepter sa manière de voir sur d'autres points. Toutefois je souhaite que tous ceux qui trouveront des erreurs dans mes biographies les relèvent et m'en avertissent: je me ferai toujours un impérieux devoir de les corriger.

J'aurai occasion plus tard de tenir compte de ces critiques. N'ayant d'autre but que de faire connaître nos gloires nationales, j'accepterai avec reconnaissance les conseils de ceux qui pourront m'aider à rendre mon travail plus utile et plus fructueux. Ceux qui savent dans quelles circonstances j'écris ces biographies et avec quelles difficultés je puis me procurer les renseignements dont j'ai besoin, me pardonneront, j'en suis sûr, quelques inexactitudes. Je fais ce que je peux, d'autres, s'aidant de mon travail, feront mieux plus tard, je l'espère et le désire: ils pourront donc, alors, mieux refaire ce que j'en ai qu'ébauché, suivant le désir de notre ami du *Courrier*. Certes, je serais bien difficile, si je n'étais pas satisfait de l'accueil sympathique qu'on fait partout à mon entreprise.

Je regrette même qu'on ne m'honore pas plus souvent de critiques qui me seraient d'un si grand secours, lorsque plus tard je retoucherai toutes ces biographies. Ce n'est pas de moi qu'il faut s'occuper, mais de ceux dont les vertus et les talents font notre force et notre gloire et dont je veux perpétuer le souvenir et les grandes actions dans la mémoire du peuple.

L. O. DAVID.

COLLÈGE MASSON.

Nous avons assisté, le 30 Juin dernier, à la distribution des prix de ce Collège. Tout ce que nous y avons vu et entendu nous a convaincu de l'utilité et de l'importance de cette institution et des heureux résultats qu'elle est

appelée à produire dans notre population. L'éducation qu'on y donne est uniquement commerciale et pratique, elle répond donc à un besoin pressant, aux vœux et aux aspirations de tout le pays. Nous sommes certains que ceux qui sortiront de cette institution d'ici à dix ans ne regretteront pas dans le monde la position de ceux qui auront fait des cours classiques.

M. R. Masson, membre pour Terrebonne, a fait un bon discours, plein de choses utiles pour démontrer la nécessité d'un pareil système d'éducation. Il a surtout insisté sur l'obligation pour le clergé de diriger la jeunesse et l'esprit public vers des études plus pratiques que celles trop généralement suivies jusqu'à ces dernières années. M. Masson s'exprime bien et deviendra avec l'amour du travail et le patriotisme qui le distinguent, un de nos hommes les plus utiles.

M. Taillon, avocat de Montréal, qui a beaucoup de talent et trop de modestie, a aussi fait un joli discours dans lequel il a exprimé à l'égard des fondateurs du collège Masson des sentiments nobles et louables. Il a rendu à la générosité de Madame Masson et de sa famille qui ont fondé et comblé ce collège de bienfaits, un hommage bien mérité.

L. O. D.

CHEMINS DE FER.

GRANDE ASSEMBLÉE.

Le projet du chemin de fer destiné à relier Montréal à Ottawa et au Nord a été sanctionné jeudi dernier, dans une grande assemblée, dans la salle du Marché Bonsecours. Des résolutions furent passées pour encourager la Corporation à souscrire le million de piastres réclamé par la Compagnie amalgamée, et des discours importants furent faits par Sir George Etienne Cartier, les hons. Young, Ryan, Ouimet, Dorion, MM. Chérier Cross, Duhamel et le membre pour Terrebonne, M. R. Masson.

L'Assemblée, qui était composée en grande partie de la population canadienne française du faubourg Québec, montra beaucoup d'enthousiasme pendant tous les procédés, surtout lorsqu'on parlait de l'établissement du terminus dans la partie Est de Montréal. Les avantages de ces voies ferrées pour Montréal, la colonisation et l'industrie furent démontrés de toutes les manières.

Sir George parla politique et dit que le chemin de fer projeté ne serait qu'un chaînon de la grande voie de communications qui, avec le Grand Tronc et le chemin de fer intercolonial et le Pacifique, unirait les deux océans et reliait, un jour, à l'ombre du drapeau de la Confédération, tout le territoire compris entre Halifax et Victoria.

MM. Chérier et Duhamel répondirent à ces déclarations par des allusions plus que transparentes.

Cette assemblée a été un grand succès; ceux qui l'ont organisée ont su mettre de côté la mesquinerie et l'esprit de parti qui tuent toutes les entreprises les plus utiles depuis quelques années.

M. Beaubien, membre pour Hochelaga, mérite des éloges pour la part qu'il a prise dans cette affaire, dont le succès lui fera honneur.

Il n'y a pas de doute que la Corporation se rendra aux vœux des citoyens et que la partie Ouest écoutera les conseils de justice et d'impartialité que leur ont données, jeudi soir, quelques uns de leurs citoyens les plus distingués.

Nous ne pouvons croire qu'elle refusera à la partie Est